



Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord, Av Hédi KARRAY- 1082- Mahrajène
RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 11 Février 2015

**Note d'opération
Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de
l'emprunt obligataire subordonné**

« Emprunt subordonné TL 2015-1 »

**de 15 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Épargne**

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,70% et/ou TMM+2,30%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,90%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 Mars 2015

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Visa n° **15 / 0899** du **17 AVR 2015** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

Mondher ZID
Directeur financier de Tunisie Leasing
Tél : 70 132 000 Fax : 71 236 625
E-mail : mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **2 octobre 2014** sous le **14-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

Avril 2015

SOMMAIRE

Préambule	1
Flash - Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 »	2
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	6
1.1. Responsables de la note d'opération	6
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	6
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4. Responsable de l'information	7
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	8
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	8
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt	8
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	8
2.1.3. Période de souscription et de versement	9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	9
2.1.5. But de l'émission	9
2.2. Caractéristiques des titres émis	9
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	10
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	10
2.2.4. Date de règlement	10
2.2.5. Taux d'intérêt	10
2.2.6. Intérêts	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	11
2.2.8. Prix de remboursement	14
2.2.9. Paiement	14
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	14
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt	14
2.2.12. Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang	15
2.2.13. Garantie	15
2.2.14. Mode de placement	15
2.2.15. Notation de la société	16
2.2.16. Notation de l'emprunt	25
2.2.17. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées	28
2.2.18. Fiscalité des titres	28
2.3. Renseignements généraux	28
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	28
2.3.2. Marché des titres	28
2.3.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING	30
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	30
2.4. Facteurs de risques liés aux obligations subordonnées	30
2.4.1. Nature du titre	30
2.4.2. Qualité de crédit de l'émetteur	30
2.4.3. Le marché secondaire	30
2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	31
2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « Emprunt subordonné TL 2015-1 »	31
Chapitre 3 : Renseignements à caractère général concernant l'émetteur et son capital	32
3.1. Renseignements à caractère général concernant le capital de la société	32
3.2. Tableau d'évolution du capital social	32

3.3. Répartition du capital social et des droits de vote au 06/02/2015	33
3.3.1. Structure du capital au 06/02/2015	33
3.3.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 06/02/2015	33
3.3.3. Pourcentage de capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de direction au 06/02/2015	34
3.3.4. Nombre d'actionnaires au 06/02/2015	34
Chapitre 4 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	35
4.1. Description de l'activité au 31/12/2014	35
4.1.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2014	35
4.1.2. Evolution des approbations	35
4.1.3. Evolution des mises en force	36
4.1.4. Evolution des encours financiers	36
4.2. Indicateurs d'activité au 31/12/2014	37
4.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014	38
Bulletin de souscription	39

PREAMBULE

En date du 2 Octobre 2014, Tunisie Leasing a enregistré auprès du CMF son document de référence « Tunisie Leasing 2014 » sous le numéro 14-007 et a obtenu le 16 octobre 2014 le visa du CMF n° 14-872 sur la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » pour un montant de 20.000.000 dinars susceptible d'être porté à 30.000.000 dinars et qui a été clôturé pour un montant de 30.000.000 dinars.

Par ailleurs, Tunisie Leasing a procédé à l'augmentation de son capital de 43 MD à 45 MD par l'incorporation de réserves d'un montant de 2.000.000 dinars et l'attribution gratuite de 400 000 actions nouvelles portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce, depuis le 02 février 2015, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour quarante trois (43) actions anciennes.

En date du 11 février 2015, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et F2 (tun) à court terme.

En date du 03/03/2015, Tunisie Leasing a obtenu le visa du CMF n° 15-891 sur la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2015-1 » pour un montant de 20.000.000 dinars susceptible d'être porté à 30.000.000 dinars et qui a été clôturé pour un montant de 30.000.000 dinars.

Depuis cette date, Tunisie Leasing estime qu'elle ne dispose pas d'autres informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné TL 2015-1 »

L'emprunt obligataire subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » est émis pour un montant de 15 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal. Il est constitué de deux catégories A et B émises pour des durées respectives de 5 et 7 ans dont 2 années de grâce et aux taux respectifs de 7,70% et/ou TMM+2,30% brut l'an et 7,90% brut l'an.

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

- **Dénomination de l'emprunt subordonné :** « Emprunt subordonné TL 2015-1 ».
- **Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 20 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 150 000 obligations susceptibles d'être portés à 200 000 obligations réparties en 2 catégories; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
- **Forme des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 juin 2015** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 juin 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur en fonction de la catégorie:
 - Catégorie A : 7,70% et/ou TMM+2,30% brut l'an ;
 - Catégorie B : 7,90% brut l'an.

- **Durée totale :**
 - Catégorie A : 5 ans;
 - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.
- **Duration (taux fixe) :** 2,7289 années pour la catégorie A et 4,2654 années pour la catégorie B.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02 octobre 2014 sous le numéro 14-007 . Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Marge actuarielle (taux variable) :** 2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 7,70% l'an pour la catégorie A et 7,90% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **05 mai 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées au plus tard le **29 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**. Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 juin 2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 juin 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 juin 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations subordonnées**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées «**Emprunt subordonné TL 2015-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné «**Emprunt subordonné TL 2015-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de la société** : La note attribuée par Fitch Ratings à la société Tunisie Leasing est BBB+ à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme.
- **Notation de l'emprunt** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt subordonné «**Emprunt subordonné TL 2015-1**» est BB+.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «TUNISIE VALEURS» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «**Emprunt subordonné TL 2015-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- **Mode de représentation des obligataires subordonnés:** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (**tel que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 15**).

- Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Le marché secondaire :

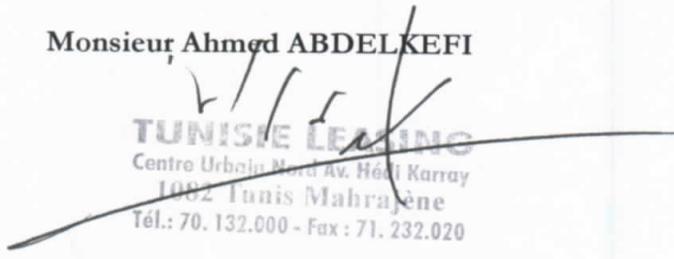
Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Chapitre 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Ahmed ABDELKEFI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Fethi MESTIRI

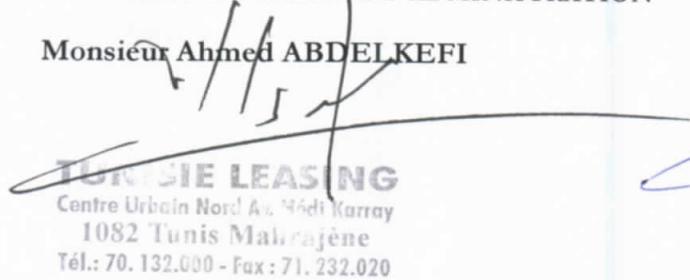

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération:

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Ahmed ABDELKEFI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Fethi MESTIRI


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 236.625

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

**TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Fadhel ABDELKEFI**





1.4 Responsable de l'information :

Monsieur Mondher ZID
Directeur Financier de Tunisie Leasing


TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70. 132.000 • Fax : 71. 236.625

La notice légale est publiée au JORT N° 50 du 25/04/15

 **Conseil du Marché Financier**
N° 155 / 0899 du 17 AVR. 2015
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier


Signé: Salah ESSAYEL

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,60% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,20% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,70% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• **Montant de l'emprunt :** L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Produit brut et net de l'emprunt subordonné :** le produit brut du présent emprunt est de 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement⁽¹⁾ s'élèveraient à 0,6% du montant soit 90 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 11 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis⁽¹⁾ seraient de 3 000 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 24 833 DT⁽²⁾, soit un total de frais approximatifs de 128 833 DT et un produit net de l'emprunt de 14 871 167 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ⁽¹⁾	15 000 000	100
Frais généraux ⁽¹⁾	128 833	0,859
Produit net	14 871 167	99,141

⁽¹⁾ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 15 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 20 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

⁽²⁾ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A) et 1/2 à taux fixe (catégorie B).

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **05 mai 2015** et clôturées au plus tard le **29 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **05 mai 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5 - But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 15).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt subordonné TL 2015-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 15).
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

2.2.2 - Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 juin 2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 juin 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5-Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées « Emprunt Subordonné TL 2015-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,90% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6 - Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **29 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **29 juin 2020** pour la catégorie A et pour le **29 juin 2022** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 15 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de 3 465 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,30%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 220 875 Dinars (en considérant un taux nominal de 7,1575% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'avril 2014 au mois de mars 2015, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 5 925 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,90%.

2.2.7 - Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 juin 2020** pour la catégorie A et le **29 juin 2022** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.
Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,30% (soit la moyenne du TMM+2,30%).
Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'avril 2014 au mois de mars 2015) soit 4,8575% majorée d'une marge de 2,30%, soit 7,1575%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

- **Nombre d'obligations subordonnées:** 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées.
- **Valeur nominale de l'obligation subordonnée:** 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse :** 29 juin 2015
- **Date du premier remboursement de capital :**
 - le **29 juin 2016** pour la catégorie A
 - le **29 juin 2018** pour la catégorie B
- **Date du premier paiement des intérêts :** 29 juin 2016
- **Date de dernière échéance:**
 - le **29 juin 2020** pour la catégorie A
 - le **29 juin 2022** pour la catégorie B
- **Taux d'intérêt :**
 - **Pour la catégorie A :** Taux fixe de 7,70% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,30%) : 7,1575%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'avril 2014 au mois de mars 2015 majorée de 2,30% (à titre indicatif).
 - **Pour la catégorie B :** Taux fixe de 7,90% brut l'an.

• **Amortissement :**

- **Pour la catégorie A :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.
- **Pour la catégorie B :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Evolution du TMM durant les six dernières années :

en (%)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	4,70	4,07	4,75	3,16	4,11	4,71	4,89
Février	4,47	4,08	4,65	3,42	4,20	4,68	4,80
Mars	4,26	4,23	4,56	3,48	4,33	4,72	4,82
Avril	4,30	4,12	4,39	3,64	4,70	4,72	
Mai	4,23	4,36	4,51	3,74	4,69	4,70	
Juin	4,25	4,38	4,50	3,64	4,74	4,78	
Juillet	4,33	4,52	4,25	3,85	4,73	4,98	
Août	4,18	4,61	3,76	3,88	4,75	4,94	
Septembre	4,24	4,52	3,24	3,90	4,72	4,92	
Octobre	4,22	4,62	3,32	4,15	4,66	4,93	
Novembre	4,29	4,80	3,16	4,18	4,75	4,93	
Décembre	4,18	4,87	3,23	3,98	4,74	4,88	

Source : BCT

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 15 000 000 dinars

(1) Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Amortissement de l'emprunt à taux fixe :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (7,70%):

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	(en dinars)
					Annuités
2015	15 000 000				
2016		3 000 000	12 000 000	1 155 000	4 155 000
2017		3 000 000	9 000 000	924 000	3 924 000
2018		3 000 000	6 000 000	693 000	3 693 000
2019		3 000 000	3 000 000	462 000	3 462 000
2020		3 000 000	-	231 000	3 231 000
Totaux		15 000 000		3 465 000	18 465 000

- **Amortissement par obligation à taux fixe :**

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (7,70%):

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	(en dinars)
					Annuités
2015	100				
2016		20	80	7,700	27,700
2017		20	60	6,160	26,160
2018		20	40	4,620	24,620
2019		20	20	3,080	23,080
2020		20	-	1,540	21,540
Totaux		100		23,100	123,100

- Amortissement de l'emprunt à taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux variable de TMM +2,30% (7,1575% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2015	15 000 000				
2016		3 000 000	12 000 000	1 073 625	4 073 625
2017		3 000 000	9 000 000	858 900	3 858 900
2018		3 000 000	6 000 000	644 175	3 644 175
2019		3 000 000	3 000 000	429 450	3 429 450
2020		3 000 000	-	214 725	3 214 725
Totaux		15 000 000		3 220 875	18 220 875

- Amortissement par obligation à taux variable :

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,30% (7,1575% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2015	100				
2016		20	80	7,158	27,158
2017		20	60	5,726	25,726
2018		20	40	4,295	24,295
2019		20	20	2,863	22,863
2020		20	-	1,432	21,432
Totaux		100		21,473	121,473

(2) Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 7,90%:

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2015	15 000 000				
2016		-	15 000 000	1 185 000	1 185 000
2017		-	15 000 000	1 185 000	1 185 000
2018		3 000 000	12 000 000	1 185 000	4 185 000
2019		3 000 000	9 000 000	948 000	3 948 000
2020		3 000 000	6 000 000	711 000	3 711 000
2021		3 000 000	3 000 000	474 000	3 474 000
2022		3 000 000	-	237 000	3 237 000
Totaux		15 000 000		5 925 000	20 925 000

Amortissement par obligation au taux fixe de 7,90% :

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 7,90%:

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2015	100				
2016		-	100	7,900	7,900
2017		-	100	7,900	7,900
2018		20	80	7,900	27,900
2019		20	60	6,320	26,320
2020		20	40	4,740	24,740
2021		20	20	3,160	23,160
2022		20	-	1,580	21,580
Totaux		100		39,500	139,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 millions de dinars.

Tunisie Leasing s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 15 millions de dinars.

2.2.8 - Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.2.9 – Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 juin 2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 juin 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 juin 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,70% l'an pour la catégorie A et de 7,90% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné:

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné TL 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée

à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \left(\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7289 années** pour la catégorie A et **4,2654 années** pour la catégorie B.

2.2.12 Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02 octobre 2014 sous le numéro 14/007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13 - Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

2.2.14 - Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées p 29).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.15 - Notation de la société :

En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Tunisie Leasing

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales

Long terme BBB+(tun)
Court terme F2(tun)

Risque Souverain

NDE^a LT en monnaie étrangère BB-
NDE^a LT en monnaie locale BB
Note de plafond souverain BB

Perspectives

NDE^a LT en monnaie étrangère du Négative
souverain
NDE^a LT en monnaie locale du Négative
souverain
Note nationale à long terme Stable
**NDE – Note de Défaut Emetteur*

Données financières

Tunisie Leasing

	30 juin 14	31 déc. 13
Total Bilan (Mio USD)	581,3	581,7
Total Bilan (Mio TND)	980,5	957,9
Fonds propres (Mio TND)	233,7	233,7
Résultat d'exploitation (Mio TND)	17,4	27,3
Résultat Net (Mio TND)	12,7	22,1
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	3,6	2,9
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	15,0	12,6
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	23,9	24,8

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

Analystes

Vanessa Flores
+44 20 3530 1515
vanessa.flores@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes nationales basées sur les qualités intrinsèques: Les notes nationales de Tunisie Leasing (TL) reflètent sa position de leader sur les marchés du crédit-bail et de l'affacturage, la diversification de ses activités, une rentabilité solide, des ratios de solvabilité appropriés, une qualité d'actifs satisfaisante et une politique de gestion des risques perfectionnée. Les notes tiennent également compte de la dépendance de TL au financement à court terme et d'une liquidité fragile comme pour le reste du marché.

Une position de leader: TL est le leader du marché tunisien du crédit-bail et de l'affacturage (21% de parts de marché à fin juin 2014). A travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), TL occupe également une position de premier plan en Algérie (18% de parts de marché).

Une rentabilité solide: La rentabilité de TL reste satisfaisante malgré une conjoncture difficile en Tunisie (ROAE et ROAA d'exploitation de respectivement 15,0% et 3,6% au 1S 2014). Elle est notamment soutenue par ses activités en Algérie (34% du résultat net au 1S 2014). MLA profite d'un marché peu mature et faiblement concurrentiel pour générer de très fortes marges, tandis que le coût du risque demeure minime.

Fitch s'attend à ce que la rentabilité de TL reste soutenue en 2015, appuyée par une graduelle reprise économique en Tunisie due à des conditions politiques plus favorables. L'agence anticipe une augmentation du volume des activités du crédit-bail et d'affacturage et une moindre pression sur les coûts de financement.

Des ratios de solvabilité appropriés: Fitch considère que les ratios de solvabilité de TL sont appropriés au regard du risque de crédit, avec un ratio Tier 1 supérieur à la moyenne du secteur. L'agence estime que les ratios de solvabilité devraient se maintenir en 2015.

Une qualité d'actifs satisfaisante: Le taux de créances douteuses de TL reste stable et inférieur à la moyenne du secteur (5,4% à fin juin 2014) de par la bonne gestion de ses actifs, notamment en Algérie (taux de créances douteuses de 2,8% à fin juin 2014). Les créances classées nettes de provisions et le risque de concentration par emprunteur restent faibles et bien inférieurs au secteur. Fitch estime que la bonne qualité d'actifs devrait perdurer en 2015 grâce à une gestion des risques plus perfectionnée que celle de ses pairs.

Une liquidité fragile: La liquidité de TL est restreinte en raison de sa dépendance aux émissions obligataires dans un marché très volatile. Ces émissions représentaient 37% des ressources hors fonds propres à fin juin 2014 et 43% étaient à court terme. Les lignes bancaires confirmées et non tirées demeuraient limitées à juin 2014. Toutefois, Fitch estime que TL pourrait solliciter son actionnaire bancaire, Amen Bank (AB, 32,5% du capital), en cas de besoin.

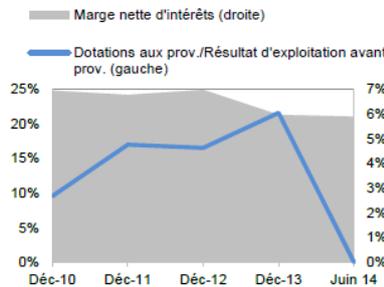
Un soutien incertain: TL est détenue à 53,2% par le groupe privé Amen (dont AB fait partie). Selon Fitch, la probabilité que ce dernier apporte son soutien à sa filiale paraît limitée étant donné l'absence d'une structure juridique fédérant les intérêts de ce groupe et les incertitudes relatives à sa capacité à le faire.

Sensibilité des notes

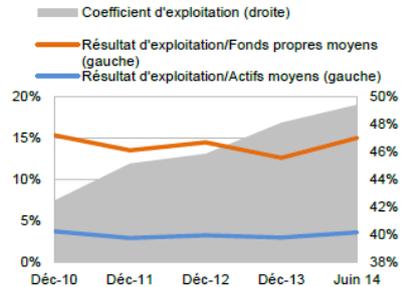
Une détérioration des fondamentaux de crédit: La note de TL pourrait être abaissée en cas de détérioration de la qualité de ses actifs entraînant un affaiblissement de son capital ou d'un resserrement durable de sa liquidité. La note pourrait être également revue à la baisse en cas d'expansion dans des marchés plus risqués entraînant une détérioration de ses fondamentaux de crédit. Le relèvement des notes de TL est peu probable étant donné la fragilité de sa liquidité.

Source: Tunisie Leasing; Fitch. (A fin juin 2014, sauf mention contraire)

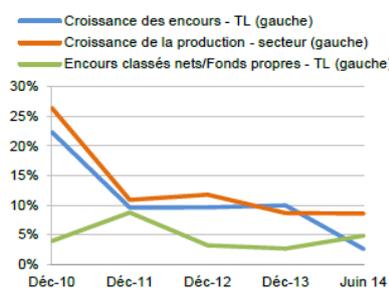
Marges



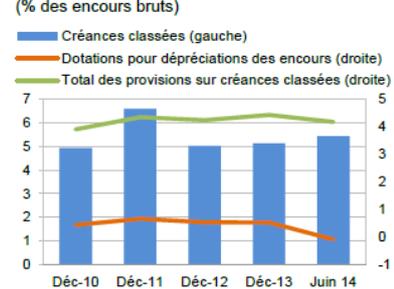
Rentabilité



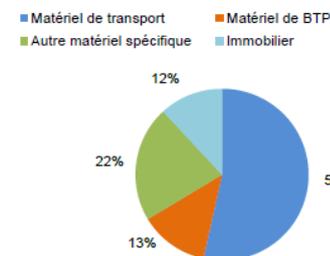
Evolution des crédits



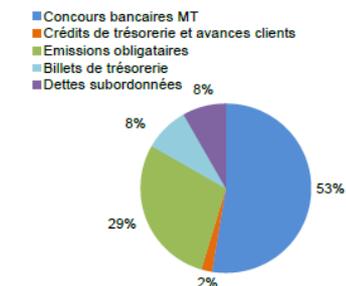
Qualité d'actifs



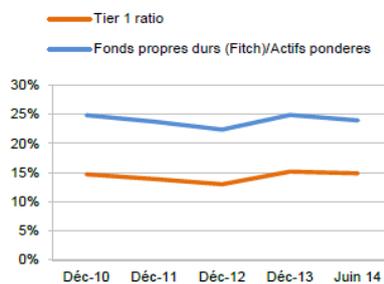
Portefeuille de crédits (fin juin 2014)



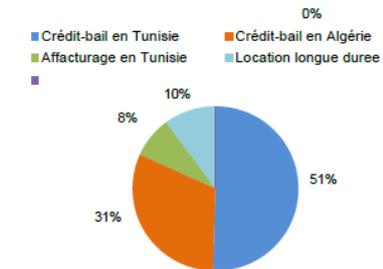
Structure des ressources (hors fonds propres)



Capital et effet de levier



Contribution par entité du groupe (resultat net - Dec 13)



Critères Applicables

Global Financial Institutions Rating Criteria (janvier 2014)
National Scale Ratings Criteria (octobre 2013)

Tunisie Leasing Income Statement

	30 Jun 2014			31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011	
	6 Months - Interim	Months - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets
	Unaudited	Unaudited		Unqualified		Unqualified		Unqualified	
1. Interest Income on Loans	24.8	41.9	9.28	78.0	8.78	71.7	8.85	5.2	0.71
2. Other Interest Income	2.3	3.9	0.86	8.5	0.98	12.7	1.57	69.2	9.47
3. Dividend Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Gross Interest and Dividend Income	27.2	45.8	10.14	86.5	9.74	84.4	10.42	74.4	10.18
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.7	0.10
6. Other Interest Expense	11.6	19.5	4.32	35.5	4.00	30.0	3.70	26.5	3.63
7. Total Interest Expense	11.6	19.5	4.32	35.5	4.00	30.0	3.70	27.2	3.72
8. Net Interest Income	15.6	26.3	5.82	51.0	5.74	54.4	6.72	47.2	6.46
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.1	0.1	0.02	1.6	0.18	0.4	0.05	0.7	0.10
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Net Insurance Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Net Fees and Commissions	1.3	2.2	0.49	4.6	0.52	4.4	0.54	3.6	0.49
14. Other Operating Income	3.4	5.8	1.28	9.8	1.10	1.0	0.12	1.0	0.14
15. Total Non-Interest Operating Income	4.8	8.1	1.79	16.0	1.80	5.8	0.72	5.3	0.73
16. Personnel Expenses	4.3	7.2	1.59	12.8	1.44	11.6	1.43	10.1	1.38
17. Other Operating Expenses	5.8	9.8	2.17	19.4	2.18	16.0	1.98	13.6	1.86
18. Total Non-Interest Expenses	10.1	17.0	3.76	32.2	3.63	27.6	3.41	23.7	3.24
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
20. Pre-impairment Operating Profit	10.3	17.4	3.85	34.8	3.92	32.6	4.03	28.8	3.94
21. Loan Impairment Charge	(0.2)	(0.4)	(0.09)	4.5	0.51	4.2	0.52	4.6	0.63
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.2	0.4	0.09	3.0	0.34	1.2	0.15	0.3	0.04
23. Operating Profit	10.3	17.4	3.85	27.3	3.07	27.2	3.36	23.9	3.27
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.4	0.7	0.15	3.3	0.37	1.3	0.16	1.6	0.22
25. Non-recurring Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.2	0.02	n.a.	-
26. Non-recurring Expense	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
27. Change in Fair Value of Own Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
28. Other Non-operating Income and Expenses	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.3	0.04
29. Pre-tax Profit	10.7	18.1	4.01	30.6	3.45	28.7	3.54	25.8	3.53
30. Tax expense	3.2	5.4	1.20	8.5	0.98	7.9	0.98	6.1	0.83
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	(2.2)	(0.30)
32. Net Income	7.5	12.7	2.81	22.1	2.49	20.8	2.57	17.5	2.39
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Fitch Comprehensive Income	7.5	12.7	2.81	22.1	2.49	20.8	2.57	17.5	2.39
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	3.4	5.8	1.28	7.4	0.83	8.9	1.10	7.9	1.08
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	4.1	6.9	1.53	14.7	1.66	11.9	1.47	9.6	1.31
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	n.a.	n.a.	-	3.0	0.34	7.0	0.86	6.0	0.82
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.88860

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

Tunisie Leasing Balance Sheet

	30 Jun 2014		As % of Assets	31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011	
	6 Months - Interim	Interim		Year End	As % of Assets	Year End	As % of Assets	Year End	As % of Assets
	USDm	TNDm		TNDm		TNDm		TNDm	
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Other Consumer/ Retail Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	541.2	912.8	93.10	889.6	92.87	808.8	92.62	737.5	94.41
6. Less: Reserves for Impaired Loans	22.6	38.2	3.90	39.4	4.11	34.3	3.93	32.1	4.11
7. Net Loans	518.6	874.6	89.20	850.2	88.76	774.5	88.70	705.4	90.30
8. Gross Loans	541.2	912.8	93.10	889.6	92.87	808.8	92.62	737.5	94.41
9. Memo: Impaired Loans included above	29.4	49.6	5.06	45.7	4.77	40.6	4.65	48.4	6.20
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Reverse Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Available for Sale Securities	0.9	1.6	0.16	2.0	0.21	n.a.	-	4.6	0.59
6. Held to Maturity Securities	16.1	27.1	2.76	26.2	2.74	n.a.	-	20.9	2.68
7. Equity Investments in Associates	4.4	7.5	0.76	9.5	0.99	8.6	0.98	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	26.7	3.08	n.a.	-
9. Total Securities	21.5	36.2	3.69	37.7	3.94	35.3	4.04	25.5	3.26
10. Memo: Government Securities included Above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	540.0	910.8	92.89	887.9	92.69	809.8	92.74	730.9	93.56
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	7.5	12.7	1.30	16.1	1.68	18.0	2.08	4.5	0.58
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	19.1	32.2	3.28	28.8	3.01	24.8	2.84	22.6	2.89
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	3.2	5.4	0.56	5.8	0.61	6.7	0.77	5.3	0.68
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	0.7	1.1	0.11	1.0	0.10	1.2	0.14	0.9	0.12
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	10.9	18.3	1.87	18.3	1.91	12.7	1.45	17.0	2.18
11. Total Assets	581.3	980.5	100.00	957.9	100.00	873.2	100.00	781.2	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	37.1	62.6	6.38	58.8	6.14	60.1	6.88	47.8	6.12
2. Customer Deposits - Savings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
3. Customer Deposits - Term	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
4. Total Customer Deposits	37.1	62.6	6.38	58.8	6.14	60.1	6.88	47.8	6.12
5. Deposits from Banks	19.6	33.1	3.38	22.6	2.36	354.0	40.54	25.8	3.30
6. Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	163.6	276.0	28.15	236.0	24.64	n.a.	-	n.a.	-
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	220.4	371.7	37.91	317.4	33.13	414.1	47.42	73.6	9.42
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	159.5	269.0	27.43	297.4	31.05	186.1	21.31	437.6	56.02
10. Subordinated Borrowing	28.5	48.0	4.90	54.8	5.72	32.0	3.66	36.0	4.61
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	188.0	317.0	32.33	352.2	36.77	218.1	24.98	473.6	60.62
13. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Funding	408.3	688.7	70.24	669.6	69.90	632.2	72.40	547.2	70.05
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	2.6	4.4	0.45	4.8	0.50	2.1	0.24	1.9	0.24
4. Current Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	0.9	1.5	0.15	1.3	0.14	1.3	0.15	1.2	0.15
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	30.9	52.2	5.32	48.5	5.06	42.8	4.90	46.9	6.00
10. Total Liabilities	442.8	746.8	76.17	724.2	75.60	674.4	77.69	597.2	76.45
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
G. Equity									
1. Common Equity	85.6	144.3	14.72	149.4	15.60	118.2	13.54	110.4	14.13
2. Non-controlling Interest	50.4	85.0	8.67	84.3	8.80	76.6	8.77	71.9	9.20
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	2.6	4.4	0.45	n.a.	-	n.a.	-	1.7	0.22
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Total Equity	138.6	233.7	23.83	233.7	24.40	194.8	22.31	184.0	23.55
7. Total Liabilities and Equity	581.3	980.5	100.00	957.9	100.00	873.2	100.00	781.2	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	135.4	228.3	23.28	226.9	23.69	188.1	21.54	178.7	22.88
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.68660

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55080

USD1 = TND1.49930

Tunisie Leasing Summary Analytics

	30 Jun 2014	31 Dec 2013	31 Dec 2012	31 Dec 2011
	6 Months - Interim	Year End	Year End	Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	9.30	9.13	9.15	0.74
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	1.50
3. Interest Income/ Average Earning Assets	10.27	10.12	10.83	10.69
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	5.79	5.45	5.01	5.20
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	5.90	5.97	6.98	6.78
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	5.99	5.44	6.44	6.12
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Asset	5.90	5.97	6.98	6.78
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	23.55	23.88	9.63	10.10
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	49.42	48.06	45.85	45.14
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	3.54	3.50	3.29	3.19
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	15.01	16.10	17.34	16.28
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	3.62	3.78	3.89	3.87
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	0.00	21.55	16.56	17.01
7. Operating Profit/ Average Equity	15.01	12.63	14.47	13.51
8. Operating Profit/ Average Total Assets	3.62	2.97	3.25	3.21
9. Taxes/ Pre-tax Profit	29.83	27.78	27.53	23.64
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	3.69	3.81	3.88	3.83
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	3.69	2.99	3.23	3.18
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	10.96	10.22	11.06	9.89
2. Net Income/ Average Total Assets	2.64	2.40	2.48	2.35
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	10.96	10.22	11.06	9.89
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	2.64	2.40	2.48	2.35
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	2.69	2.42	2.47	2.33
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	2.69	2.42	2.47	2.33
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/ Risk Weighted Assets	23.98	24.85	22.36	23.78
2. Fitch Eligible Capital/ Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	23.41	23.86	21.60	23.03
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	14.88	15.18	12.99	13.90
5. Total Regulatory Capital Ratio	22.31	22.77	19.48	20.85
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7. Equity/ Total Assets	23.83	24.40	22.31	23.55
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	n.a.	13.57	33.65	34.29
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	n.a.	13.57	33.65	34.29
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Internal Capital Generation	10.96	8.17	7.08	6.25
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	2.36	9.70	11.78	8.24
2. Growth of Gross Loans	2.61	9.99	9.67	9.62
3. Impaired Loans/ Gross Loans	5.43	5.14	5.02	6.56
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	4.18	4.43	4.24	4.35
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	77.02	86.21	84.48	66.32
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	4.99	2.78	3.35	9.12
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	4.88	2.70	3.23	8.86
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	(0.09)	0.53	0.54	0.66
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed As:	5.43	5.14	5.02	6.56
F. Funding and Liquidity				
1. Loans/ Customer Deposits	1,458.15	1,512.93	1,345.76	1,542.89
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	0.00	0.00	0.00	0.00
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	9.09	8.78	9.51	8.74
4. Liquidity Coverage Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
5. Net Stable Funding Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2015 by Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. One State Street Plaza, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings, Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion is based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

2.2.16 - Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **30 mars 2015**.

La note **BB** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

LETTRÉ DE NOTATION

Londres, le 30 Mars 2015

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Tunisie Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt subordonné «TL 2015-1»
Montant	:	15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars repartis en deux Catégories : A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	7.70% et/ou TMM+2.3% l'an
Taux Nominal (B)	:	7.90% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans avec deux années de grâce
Amortissement (A)	:	annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	BB+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des

FitchRatings

événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celles-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

2.2.17- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18 - Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

2.3.2 - Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 14/04/2015, 14 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2010/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,125% et/ou TMM+0,625%

- TL 2010/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,375% et/ou TMM+0,75%
- TL subordonné 2010 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,7% et/ou TMM +1,1%.
- TL 2011/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,75% et/ou TMM+0,9%
- TL 2011/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,95% et/ou TMM+1,25%.
- TL 2011/3 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,85% et/ou TMM+1,35%.
- TL 2012/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,15% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,25%.
- TL 2012/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,3% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,4%.
- TL subordonné 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM +2,25%.
- TL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM+2% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,25%.
- TL subordonné 2013/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,35% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,60%.
- TL 2014/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35%.
- TL 2014/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,25% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.

Par ailleurs, TUNISIE LEASING a émis un autre emprunt qui n'est pas encore négociable en Bourse. Il s'agit de :

- TL 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 - Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 15**)

2.4.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 - Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire «Emprunt subordonné TL 2015-1 »:

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
Banques	2	40 000	4 000 000	13.33%
SICAV & SICAF	7	107 062	10 706 200	35.69%
FCP	8	10 938	1 093 800	3.65%
Assurances	9	92 500	9 250 000	30.83%
Personnes Physiques	10	9 500	950 000	3.17%
Institutions spécialisées	1	40 000	4 000 000	13.33%
Total		300 000	30 000 000	100,00%

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1 Renseignements à caractère général concernant le capital social :

- Capital Social : 45.000.000 DT
- Nombre d'actions : 9.000.000
- Nominal : 5 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : 1^{er} janvier 2015

3.2 Tableau d'évolution du capital social :

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGC du 8/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1 ^{ère} Tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 1/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} Tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	18/12/2003	2.500.000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4 ^{ème} Tranche	06/12/2004	2.500.000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*):						
	- 1 ^{ère} Tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation du capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	30/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation du capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves en 3 tranches:						
	- 1 ^{ère} tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

3.3 Répartition du capital social et des droits de vote au 06/02/2015 :

3.3.1. Structure de capital au 06/02/2015

Actionnaires	Nbre d'actionnaires	Nbre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de
Actionnaires tunisiens	1114	8 285 728	41 428 640	92,06%
Personnes morales	78	7 547 054	37 735 270	83,86%
Ayant 3% et plus	5	6 658 413	33 292 065	73,98%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	503 442	2 517 210	5,59%
Public : détenant au maximum 0,5%	68	385 199	1 925 995	4,28%
Personnes physiques	1036	738 674	3 693 370	8,21%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	1036	738 674	3 693 370	8,21%
Actionnaires étrangers	28	710 662	3 553 310	7,90%
Personnes morales	11	698 700	3 493 500	7,76%
Ayant 3% et plus	1	433 675	2 168 375	4,82%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	207 851	1 039 255	2,31%
Public : détenant au maximum 0,5%	7	57 174	285 870	0,64%
Personnes physiques	17	11 962	59 810	0,13%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	17	11 962	59 810	0,13%
Reste à attribuer (Rompus)		3610	18 050	0,04%
Total	1 142	9 000 000	45 000 000	100,00%

3.3.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 06/02/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	2 923 041	14 615 205	32,48%
COMAR	1 696 232	8 481 160	18,85%
HORCHANI FINANCE	868 603	4 343 015	9,65%
STUSID BANK	732 654	3 663 270	8,14%
MENINX HOLDING	437 883	2 189 415	4,87%
SQM FRONTIER AFRICA MASTER FUND	433 675	2 168 375	4,82%
Total	7 092 088	35 460 440	78,80%

3.3.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration et de direction au 06/02/2015

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	2 923 041	14 615 205	32,48%
COMAR	1 696 232	8 481 160	18,85%
STUSID BANK	732 654	3 663 270	8,14%
PGI	86 394	431 970	0,96%
M. RACHED HORCHANI	31 392	156 960	0,35%
M. AHMED ABDELKEFI	12 868	64 340	0,14%
M. FETHI MESTIRI	2 689	13 445	0,03%
M. HICHEM ZGHAL	391	1 955	0,00%
M. JALEL HENCHIRI	96	480	0,00%
PARENIN	0	0	0,00%
MME FATMA ABBASSI	0	0	0,00%
M. KAMEL LOUHAICHI	0	0	0,00%
M. MEHDI TAMARZISTE	0	0	0,00%
Total	5 485 757	27 428 785	60,95%

3.3.4. Nombre d'actionnaires au 06/02/2015

Au 06/02/2015, le capital sociale de Tunisie Leasing est réparti entre 1142 actionnaires, dont :

- 89 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 1053 personnes physiques.

Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

4.1 Description de l'activité de Tunisie Leasing au 31/12/2014:

4.1.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2014

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations est passée de 22,4% au 31/12/2013 à 18,5% au 31/12/2014.

Les parts de marché des mises en force et des encours ont également baissé passant respectivement de 21,4% à 18,4% et de 21,8% à 20,1%.

	En Millions de Dinars								
	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Approbations	1747,8	1759,0	1963,0	371,7	394,6	362,3	21,3%	22,4%	18,5%
Mises en force	1394,3	1417,0	1606,3	275,3	303,6	295,0	19,7%	21,4%	18,4%
Encours	2414,9	2600,8	2870,7	519,4	567,4	576,4	21,5%	21,8%	20,1%

*Source : CIL

4.1.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2014 s'est élevé à 362 324 milliers de dinars contre 394 609 milliers de dinars au 31/12/2013.

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

	En milliers de Dinars							Variation 2013-2014
	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014			
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Agriculture	12 857	3,46%	16 457	4,17%	19 575	5,40%	18,95%	
Industrie	100 083	26,93%	94 074	23,84%	81 617	22,52%	-13,24%	
Tourisme	33 696	9,06%	43 579	11,04%	36 238	10,00%	-16,85%	
Commerce et Services	194 000	52,2%	190 201	48,20%	177 937	49,11%	-6,48%	
Bâtiments et Travaux Publics	31 036	8,35%	50 298	12,75%	46 956	12,96%	-6,64%	
TOTAL	371 672	100 %	394 609	100%	362 324	100%	-8,18%	

La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

	En milliers de Dinars						
	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	346 127	93,13%	370 911	93,99%	334 417	92,30%	
IMMOBILIERS	25 545	6,87%	23 698	6,00%	27 907	7,70%	17,76%
TOTAL	371 672	100%	394 609	100%	362 324	100%	-8,18%

4.1.3. Evolution des Mises En Forces

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 295 026 milliers de dinars au 31/12/2014 contre 303 599 milliers de dinars au 31/12/2013, soit une baisse de -2,82 % sur la période.

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

	En milliers de Dinars						Variation 2013-2014
	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	10 713	3,89%	11 435	3,77%	15 886	5,38%	38,92%
Industrie	65 145	23,66%	77 919	25,66%	67 053	22,73%	-13,95%
Tourisme	26 407	9,6%	36 114	11,90%	31 195	10,57%	-13,62%
Commerce et Services	145 094	52,7%	142 039	46,78%	142 732	48,38%	0,49%
Bâtiments et Travaux Publics	27 942	10,15%	36 092	11,89%	38 160	12,93%	5,73%
Total	275 301	100 %	303 599	100%	295 026	100%	-2,82%

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

	En milliers de Dinars						Variation 2013-2014
	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	259 553	94,28%	288 835	95,13%	272 878	92,49%	-5,52%
IMMOBILIERS	15 748	5,72%	14 764	4,86%	22 148	7,51%	50,01%
TOTAL	275 301	100%	303 599	100%	295 026	100%	-2,82%

4.1.4. Evolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 576 437 milliers de dinars au 31/12/2014 contre 567 443 milliers de dinars au 31/12/2013, soit une progression de 1,59 % sur la période.

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

	En milliers de Dinars						Variation 2013-2014
	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	19 612	3,78%	21 494	3,79%	25 311	4,39%	17,76%
Industrie	134 389	25,87%	152 476	26,87%	152 210	26,40%	-0,17%
Tourisme	41 704	8,03%	48 591	8,56%	47 349	8,21%	-2,56%
Commerce et Services	267 921	51,58%	282 212	49,74%	283 236	49,13%	0,36%
Bâtiments et Travaux Publics	55 831	10,75%	62 670	11,04%	68 331	11,85%	9,03%
TOTAL	519 457	100%	567 443	100%	576 437	100%	1,59%

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014		Variation 2013-2014
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
	MOBILIERS	450 010	86,63%	499 524	88,03%	512 097	
IMMOBILIERS	69 447	13,37%	67 918	11,96%	64 340	11,16%	-5,27%
TOTAL	519 457	100 %	567 443	100%	576 437	100%	1,59%

4.2 Indicateurs d'activité au 31/12/2014:

En milliers de Dinars

	Quatrième Trimestre			Cumul		
	2014	2013	Variation	2014 (**)	2013 (*)	Variation
Approbations	103 960	100 341	3,61%	362 324	394 608	-8,18%
Mises en Force	78 277	83 904	-6,71%	295 026	303 598	-2,82%
Encours financiers				576 437	567 443	1,59%
Total des Engagements Courants (a)				561 676	553 557	1,47%
Total des Engagements Classés (b)				39 201	35 953	9,03%
Total des Engagements (c)=a+b				600 877	589 510	1,93%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				6,52%	6,10%	
Ressources d'Emprunts				460 099	440 936	4,35%
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice				114 978	114 009	0,85%
Revenus Bruts de Leasing (1)	79 631	76 181	4,53%	311 726	288 895	7,90%
Revenus Nets de Leasing	13 599	12 792	6,31%	53 172	47 788	11,27%
Produits Nets de Leasing	6 235	6 005	3,83%	29 992	25 930	15,67%
Total des Charges d'Exploitation	3 336	2 602	28,21%	13 095	12 203	7,31%
Trésorerie Nette				2 684	(8 084)	

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

4.3 Analyse des performances réalisées au 31/12/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014:

La confrontation des réalisations au 31/12/2014 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2014 telles que publiées au niveau du présent document de référence «Tunisie Leasing 2014» fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 31/12/2014	Prévisions année 2014	Pourcentage de réalisation
Mises en force	295 026	328 000	89,95%
Produit Net de Leasing	29 992	28 717	104,44%
Ressources d'emprunt	460 099	530 998	86,65%
Capitaux propres	114 978	125 260	91,79%

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune
 Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène
 Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING est notée **BBB+** (tun) à long terme avec perspective stable et **F2** (tun) à court terme par **FITCH RATINGS** en date du 11 février 2015
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné TL 2015-1 »

D'un montant de 15 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptible d'être porté à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune
 Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,70% et/ou TMM+2,30%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,90%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note **BB+** (tun) par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du 30 mars 2015

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014
 Délibération du Conseil d'Administration du 23 décembre 2014
 Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 27 mars 2015

N° Visa: **15/0899** du **17 AVR. 2015**
 Notice légale publiée au JORT N° **50** du **25/04/15**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom¹: Mme Mlle Mr
 Nationalité: Pièce d'identité (1): CIN Carte de séjour Passeport
 N° Délivré le: / /
 Profession/activité:
 Adresse: Code postale: Pays: Tel:

Agissant pour le compte (1): De moi-même
 Du mandat en qualité de: Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

<p>Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & Prénom¹: Pièce d'identité (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le: / /</p>	<p>Personne Morale : Raison sociale: N° du R.C: Matricule Fiscale:</p>
<p>Profession/activité : Adresse: Code postale: Pays: Tel:</p>	

Declare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,70%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,90%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29 juin 2015 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le 29 juin de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 29 juin 2015 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING 2014 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur: Agence:
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,70%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,90%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
 Le second servant de souche⁴
 A le
 Signature

¹ Cocher la case correspondante
² Remplir la ligne appropriée
³ Indiquer le nom du dépositaire
⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune
 Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène
 Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 11 février 2015
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné TL 2015-1 »

D'un montant de 15 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptible d'être porté à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune
 Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,70% et/ou TMM+2,30%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,90%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 mars 2015

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014
 Délibération du Conseil d'Administration du 23 décembre 2014
 Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 27 mars 2015

Visé N° 15 / 0899 du 17 AVR. 2015
 Notice légale publiée au JORT N° 50 du 25/04/15

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom¹ : Mme Mlle Mr
 Nationalité : Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport
 N° Délivré le : / /
 Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : De moi-même
 Du mandat en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

<p>Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & Prénom¹ : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : / /</p>	<p>Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C. : Matricule Fiscale :</p>
<p>Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :</p>	

Déclare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,70%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,90%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29 juin 2015 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le 29 juin de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 29 juin 2015 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING 2014 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur : Agence :
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,70%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,30%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,90%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
 Le second servant de souche⁴
 A le
 Signature

¹ Cocher la case correspondante
² Remplir la ligne appropriée
³ Indiquer le nom du dépositaire
⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

